

RÉUNION DU 19 JUIN 2018 - 09 h 30

Présences :

Rachelle Croteau, administratrice (poste n° 1)
Guy Goupil, administrateur (poste n° 2)
Mario Gosselin, secrétaire-trésorier (poste n° 4)
Jean-Paul Marcoux, président (poste n° 5)
formant quorum sous la présidence de Jean-Paul Marcoux.

Clémence Nadeau, membre nommée d'office représentant la municipalité de Saint-Ferdinand et
Denise Grenier, secrétaire en appui au CDPE, assistent à la réunion sans droit de vote.

Absence motivée :

Ginette Labrie Mercier, vice-présidente (poste n° 6)
Mario Faucher, administrateur (poste n° 7)
Roger Paquet, administrateur (poste n° 3)

1 Ouverture de la réunion, lecture et adoption de l'ordre du jour

La réunion est ouverte à 9 h 45 par le président, Jean-Paul Marcoux.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption et suivi du procès-verbal de la session du 18 avril 2018
3. Correspondance
4. Paiement de factures
5. Programme *AccèsLogis Québec*
6. Nouvelles demandes d'aide financière en vertu de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*
7. Date de la prochaine rencontre
8. Affaires diverses
9. Fermeture de la session

2018-30 Sur proposition de Rachelle Croteau
Appuyée de Guy Goupil
Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2. Adoption et suivi du procès-verbal de la session du 18 avril 2018.

2018-31 Sur proposition de Jean-Paul Marcoux
Appuyée de Guy Goupil

Que l'on adopte le procès-verbal de la session du 18 avril 2018.

Adopté à l'unanimité.

3. Correspondance

Le CDPE a reçu de l'Agence de revenu du Canada le *Détails concernant l'avis de cotisation d'impôt des sociétés* et aucun impôt n'est à payer pour 2017.

Le reste de la correspondance reçue sera traitée lors de points spécifiques de l'ordre du jour s'y rattachant.

4. Paiement de factures

2018-32 Sur proposition de Rachelle Croteau
Appuyée de Mario Gosselin
Que le CDPE entérine et autorise le paiement des factures suivantes:

- facture n° 2018-05 de Denise Grenier pour ses honoraires de secrétariat pour la préparation et le suivi de la session 19 juin 2018, pour un montant de 500\$;
- remboursement à Jean-Paul Marcoux pour des frais de déplacement 19.80 \$ (1 voyage aller/retour à Plessisville pour rencontrer le comptable);
- remboursement à Jean-Paul Marcoux pour des frais de timbres pour un montant de 4,54 \$;
- paiement au Ministre du Revenu pour le renouvellement de notre droit d'immatriculation, pour un montant de 34 \$;
- facture # 180520 de Jean Gosselin CPA inc, pour la mission d'examen du CDPE ainsi que pour la déclaration de revenus des sociétés pour l'année 2017, ainsi que pour les services professionnels rendus, pour un montant total de 2 759.40\$;
- remboursement à Denise Grenier pour l'achat de timbres pour un montant de 19.55 \$;
- paiement à l'Association du Lac William un montant de 275 \$ pour l'achat d'un bandeau dans le Guide de l'association du Lac William, édition été 2018.

Le total des factures et des dépenses pour le mois de juin est **de 3 612.29 \$.**

Denise Grenier nous informe du solde apparaissant au Relevé de compte du 31 mai 2018. Elle précise que 3 chèques étaient en circulation dans le cadre des activités régulières du CDPE et 9 chèques étaient en circulation dans le dossier éoliennes de l'Érable.

NOTE: Étant donné le nombre imposant de transactions effectuées en mai (dossier éoliennes) la Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs nous a chargé des frais d'administration pour un montant de 23 \$. Ce montant a donc été facturé à la municipalité selon une entente prise antérieurement.

Adopté à l'unanimité

5. Programme *AccèsLogis Québec*.

Jean-Paul nous donne les derniers développements dans ce dossier.

Denise Grenier nous informe que le compte Hébergement St-Ferdinand, à la Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs, est maintenant fermé et que le solde a été transféré au compte Villa Versant du Lac.

À la demande de Mme Nathalie Pruneau, le CDPE produira une déclaration de taxes TPS et TVQ pour réclamer 50% des taxes payées depuis 2016, puisque 100% des taxes ont été remis antérieurement à Revenu Québec. Le montant total à réclamer sera de 4 259,60\$ (TPS et TVQ)

6. **Nouvelles demandes d'aide financière en vertu de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4***

V4-2018-2 (Serge Lessard et Pierrette Houle)

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 30 avril 2018 concernant l'acquisition d'une résidence ayant déjà été habitée, située au 149, rue Des Lilas, à St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur la demande, le contrat d'achat de la résidence est daté du 27 juin 2017.

2018-33 Sur proposition de Rachelle Croteau
Appuyée de Guy Goupil

Que le CDPE informe le propriétaire qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2018, auront été payées.

Adopté à l'unanimité

V4-2018-5 (Gaétan Beaudoin)

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 21 mai 2018 concernant la construction d'une résidence située au 653, Route Turgeon, à St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur la demande, le permis de construction de la résidence est daté du 23 mai 2017.

2018-34 Sur proposition de Guy Goupil
Appuyée de Mario Gosselin

Que le CDPE informe le propriétaire qu'il accepte la demande de subvention en vertu des nouvelles dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2018, auront été payées.

Adopté à l'unanimité

V4-2018-3 (Jean-Paul Pelletier)

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention reçu le 13 juin 2018 concernant la construction d'une résidence située au 1220, Route des Chalets, St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur la demande, le permis de construction de la résidence est daté du 1er avril 2017.

2018-35 Sur proposition de Rachelle Croteau
Appuyée de Mario Gosselin

Que le CDPE informe le propriétaire qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2018, auront été payées.

Adopté à l'unanimité

9. Date de la prochaine rencontre

La prochaine se tiendra le 12 septembre 2018, à 9h30 dans la salle du conseil municipal située au 821, rue Principale à Saint-Ferdinand.

10. Affaires diverses

Aucun point n'a été soulevé.

11. Fermeture de la session

2018-36 Sur proposition de Guy Goupil

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, que la présente session soit levée à 11 h 20.

Adopté à l'unanimité

JEAN-PAUL MARCOUX
président

MARIO GOSSELIN
secrétaire-trésorier